

**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance extraordinaire**  
**par voie de visioconférence**  
**22 juin 2021**

À une **séance EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue ce **22<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021, à 18 h 26, par voie de visioconférence**, à laquelle sont présents les Conseillers suivants: mesdames Myriam Cabana et Carol-Sue Ash et Monique Côté, ainsi que messieurs Jean-Paul Rouleau, Daniel Bock et Tommy Desjardins, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier;

Les conseillers, étant tous présents, déclarent renoncer aux obligations des articles 152 et ss C.M. qui exigent de ne traiter que des sujets et affaires mentionnés dans l'avis de convocation soumis 48 heures avant la tenue de la séance;

Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée;

Comme les élus ont reçu l'ordre du jour préalablement à la présente séance, ils exemptent le maire de sa lecture.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

**2. Adoption de l'Ordre du jour**

**3. Conseil**

3.1 Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 5 247 400 \$ relativement au financement temporaire du Règlement d'emprunt numéro 1033 autorisant un emprunt du même montant – Réfection de la Montée Aubin / Rang Sainte-Madeleine

3.2 Mandat à Équipe Laurence, ingénierie civile – Plan d'intervention – Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

3.3 Entente dossier d'expropriation c. Maillot-Larente (point remis à une date ultérieure)

3.4 Adjudication du camion-incendie Freightliner FL80 1997 – Battleshield Industries Limited

**4. Période de questions**

**5. Levée de l'assemblée**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. Ouverture de l'assemblée**

**2021-06-22#01EX**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,  
Appuyé par Carol-Sue Ash,

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Lecture et adoption de l'Ordre du jour**

**2021-06-22#02EX**

Il est proposé par Monique Côté,  
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté tel que modifié;

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Conseil**

### **3.1 Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 5 247 400 \$ relativement au financement temporaire du Règlement d'emprunt numéro 1033 autorisant un emprunt du même montant – Réfection de la Montée Aubin / Rang Sainte-Madeleine – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

**2021-06-22#03EX**

- CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt numéro 1033;
- CONSIDÉRANT que des travaux de remise en état de la chaussée de la Montée Aubin et du Rang Sainte-Madeleine doivent être exécutés en raison de l'état actuel de la surface de roulement sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficiera d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) **d'un montant maximal de 4 722 660 \$**;
- CONSIDÉRANT que l'aide financière sera versée à la Municipalité sur une période de **10 ans**;
- CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ledit Règlement d'emprunt 1033, le Conseil est **autorisé à emprunter une somme de 5 247 400 \$** sur une période de **20 ans**;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;
- CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro 1033 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, dans le but de financer la réfection de la Montée Aubin / Rang Sainte-Madeleine;
- CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de procéder à un prêt temporaire de **5 247 400 \$**;
- CONSIDÉRANT que des frais de **225 \$** sont exigés pour l'ouverture du dossier;
- CONSIDÉRANT que les taux d'intérêts sont calculés mensuellement au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré d'un intérêt supplémentaire de 1 %, lequel variera en conséquence à chaque changement de taux, et ce, selon notre entente avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

Il est proposé par Daniel Bock,  
Appuyé par Tommy Desjardins,

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à procéder à un prêt temporaire au montant de **5 247 400 \$** auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Petite-Nation, en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 1033 autorisant un emprunt de **5 247 000 \$** visant à financer la réfection de la Montée Aubin / Rang Sainte-Madeleine;

ET autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire numéro 23 049 00 883 – Intérêt emprunt temporaire et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires donnant plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

**3.2 Mandat à Équipe Laurence, ingénierie civile – Plan d'intervention – Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**

**2021-06-22#04EX**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la TECQ 2019-2023, nous devons rédiger un Plan d'intervention puisqu'une partie de nos conduites ont plus de 20 ans, et ce, tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la recherche de prix auprès de la FQM, de l'UMQ, de la MRC et de l'Équipe Laurence pour soumissionner pour la préparation du Plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que la FQM a fait savoir qu'elle était actuellement à court de personnel; que l'UMQ a répondu ne pas offrir ce service et que la MRC n'a pas donné suite;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Équipe Laurence au montant de 6 595 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Myriam Cabana,  
Appuyé par Tommy Desjardins,

ET RÉSOLU de mandater la firme Équipe Laurence, ingénierie civile, pour préparer le Plan d'intervention; le tout tel que susdécrit;

ET QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou sa représentante, s'il y a lieu, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

**3.3 Entente dossier d'expropriation c. Maillot-Larente**

Ce point est remis à une date ultérieure.

**3.4 Adjudication du camion-incendie Freightliner FL80 1997 – Battleshield Industries Limited**

**2021-06-22-05EX**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-01#16 permettant à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière d'afficher dans un journal local que la Municipalité était prête à recevoir des offres pour le camion-incendie et de l'adjudger au plus offrant conforme;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 juin 2021 à 10 h;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme reçue est celle de Battleshield Industries Limited au montant de **6 500 \$** plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière croit dans l'intérêt de la Municipalité de faire adjudger le camion-incendie par les élus;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau,  
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adjudge le camion-incendie à Battelshield Industries Limited pour le prix de **6 500 \$** plus les

taxes applicables et que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou sa représentante, s'il y a lieu, soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Période de questions**

Il n'y a eu aucune personne du public, donc aucune question.

**Certificat de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière**

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

*(Signé) Chantal Delisle*  
Chantal Delisle  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**6. Levée de l'assemblée**  
**2021-06-22#06X**

Il est proposé par Carol-Sue Ash,  
Appuyé par Myriam Cabana,

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

*(Signé) Chantal Delisle*  
Chantal Delisle  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*(Signé) François Gauthier*  
François Gauthier, Maire

COPIE CONFORME  
*(Signé) Chantal Delisle*